



# Le grand **débat national**

— — —  
Dans le département  
de l'Oise

**Communiqué de presse**

18 janvier 2019

À l'initiative du Président de la République, l'État engage sur le territoire un Grand débat national, démarche inédite de consultation de tous les citoyens. Il doit permettre à chacun de témoigner et d'exprimer ses attentes ainsi que des propositions de solution.

Le Grand débat national se déroule du 15 janvier au 15 mars 2019. Citoyens, élus et institutions, organisations à but lucratif ou non lucratif, le Gouvernement souhaite que le plus grand nombre participe et organise des débats.

Pour faciliter leur tenue et s'assurer que toutes les initiatives locales de l'Oise puissent bénéficier de l'accompagnement nécessaire, plusieurs mesures ont été prises.

- ▣ Le préfet de l'Oise, Louis le Franc, a nommé Dominique Lepidi, secrétaire général de la préfecture de l'Oise, référent départemental. En tant que relais territorial, le référent départemental veille à maintenir le contact avec les élus et les associations, et apporte son concours, en cas de besoin, aux personnes physiques ou morales souhaitant organiser un débat.
- ▣ Un courrier a été adressé à l'ensemble des maires du département pour leur préciser les modalités pratiques d'organisation du Grand débat. Les maires sont invités à mettre à disposition au sein des mairies des cahiers ou des formulaires d'expression citoyenne. Ils sont encouragés à organiser et animer, pour ceux qui le souhaitent, des réunions d'initiative locale. Enfin, les maires peuvent réserver un accueil favorable aux demandes de collectifs citoyens et d'associations en mettant à leur disposition les moyens matériels nécessaires à la libre tenue des débats.
- ▣ Ce lundi 21 janvier, le préfet de l'Oise réunit les grands élus du département afin de recueillir leurs attentes et de leur faire connaître le dispositif arrêté dans le département de l'Oise.

Enfin, un réseau national d'animateurs et de médiateurs est mobilisé par la mission Grand débat pour accompagner les structures qui ne disposent pas de ressources nécessaires pour animer une réunion d'initiative locale. Cette équipe nationale peut être contactée au 0 800 97 11 11 et à l'adresse [reunionslocales@granddebat.fr](mailto:reunionslocales@granddebat.fr)

# Le grand **débat national**



## Comment participer ?

Pour aider à l'organisation des débats, plusieurs outils sont mis à disposition. L'ensemble des informations nécessaires à l'organisation d'une réunion d'initiative locale est disponible sur la plateforme nationale du Grand débat ([granddebat.fr](http://granddebat.fr)). Vous y trouverez :

- un kit méthodologique à destination des personnes souhaitant organiser une réunion (joint à ce communiqué)
- des fiches détaillées sur les quatre thèmes proposés par le gouvernement (joint à ce communiqué)
- la possibilité d'organiser et de déclarer une réunion, celle-ci étant ensuite relayée sur un agenda et une carte interactive afin que toutes les personnes intéressées puissent accéder aux informations et participer
- à partir du 21 janvier, il sera possible pour tous les citoyens de contribuer au débat directement en ligne, sur la plateforme.